BERTHAULT
Société par actions simplifiée au capital de 7 400 000 euros
Siège social : 9 - 13 avenue de Pont Cher
37200 TOURS
808 298 764 RCS TOURS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an 2026, le 30 juin à 16 heures 30,

La société G.B.C, Société par actions simplifiée au capital de 4 000 000 euros, ayant son siège social 1 route du Saule Fendu – 89100 MAILLOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 775 593 361 RCS SENS,
Représentée par son Président, Monsieur Fabrice MACHERET,

Associée unique de la société BERTHAULT,

Monsieur Fabrice MACHERET est également Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société BDO IDF remplacée par la Société AURYON SAS (suite à un apport partiel d'actif), Commissaire aux Comptes de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Fabrice MACHERET, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et sur les documents de gestion prévisionnelle ont été adressés dans les délais légaux à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

. . . / . . .
- Constatation du changement de dénomination du commissaire aux comptes titulaire ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

. . . / . . .

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte du fait que la société BDO IDF sise 7 rue du Parc de Clagny à VERSAILLES (SIREN 307 571 000) a procédé à un apport partiel d'actif portant sur une partie des mandats de commissariat aux comptes dont elle était titulaire au sein de son agence de SENS. Cet apport partiel a été effectué au profit de la société AURYON SAS, sise 5 chemin des Cannetières à SENS (89100) (SIREN 999 023 690), à effet du 1er mars 2026. Par voie de conséquence, l'Associée Unique prend acte du fait que le mandat de commissaire aux comptes est transféré à la société AURYON SAS, pour la durée restant à courir du mandat initialement confié à la société BDO IDF, soit jusqu'au jour des décisions devant être prises par l'Associée Unique devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

4

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS G.B.C
Représentée par Fabrice MACHERET

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Représentant Légal

